
CABINET

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ACTION SANITAIRE

DIRECTION DE LA SANTE DE LA MERE ET DE L'ENFANT

N° 105 /2021/MSHPAUS/CAB/SG/DGAS/DSME

26 AVR 2021

Lomé, le

NOTE DE SERVICE

« A L'ATTENTION DES FORMATIONS SANITAIRES PUBLIQUES ET PRIVEES DU TOGO »

Différents carnets de santé pour enfant sont utilisés dans des formations sanitaires publiques et privées sur toute l'étendue du territoire national. Un même enfant peut disposer de plusieurs carnets de santé, contenant des informations sanitaires parcellaires et partiales, non cohérentes parfois, dispersées, ne permettant pas facilement de retracer l'histoire médicale de cet enfant.

Cette situation a conduit la Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant (DSME), à élaborer avec l'appui technique de la Société Togolaise de Pédiatrie (SO.TO.PED.) et le soutien financier de l'OMS et de l'UNICEF, un carnet national unique et uniforme de santé de l'enfant intégrant les nouvelles courbes de croissance, les recommandations sur l'alimentation et les soins à apporter à l'enfant aux différents stades de son développement. Ce nouveau carnet permet d'harmoniser les informations recueillies sur l'enfant et intègre les directives nationales sur les soins préventives, promotionnelles et curatives.

Dans le souci de prendre correctement en charge l'enfant togolais malade par le professionnel de santé s'occupant des soins infantiles, et pour s'aligner sur la pratique en cours dans la plupart des pays de la sous-région et ailleurs, le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de l'Accès Universel aux Soins recommande que le nouveau carnet pédiatrique soit utilisé comme « carnet de santé de l'enfant » dans toutes les formations sanitaires publiques et privées au Togo.

Le prix de cession aux formations sanitaires est de 450 F CFA et de 500 F CFA, au public.

L'implémentation de ce carnet se fera en deux (02) phases : i) la première phase concerne les formations sanitaires publiques et privées disposant d'un service de pédiatrie ; ii) la deuxième phase sera l'extension dudit carnet aux autres formations sanitaires à tous les niveaux de la pyramide sanitaire.

Je compte sur la compréhension et la collaboration de tous les acteurs concernés pour une bonne application des dispositions de cette note de service qui prend effet à compter de la date de sa signature.

Ampliations :

Ministre / CAB	2
Ministre Délégué / CAB	1
SG	1
DGAS	1
DSME	1
FS Privée	521
FS Publique	776

Le Secrétaire Général



Docteur WOTOBE Kokou